Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNATAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

DELIBERATION N° 41-2012/CCDS RELATIVE A LA PARTICIPATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES A LA 23ème CONVENTION NATIONALE DE L'INTERCOMMUNALITE A BIARRITZ DU 3 AU 5 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze et le vingt-cinq septembre 2012 à dix-huit heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET, Premier Vice-président.

Titulaires présents :
MM. RINGUET Charles, PUTCHA Robert, HORTH René-Serge, GABRIEL Jean-Christian, MAGLOIRE Adelson
Mmes LEVEILLE Annick, CARISTAN Lydie, Karine ZULEMARO, CLET-COURAT France

Suppléants présents
Mme CHAMPESTING Maëva - MM. ANTOINETTE Georges Richard – Gilles DUFAIL

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Titulaires absents excusés :
MM. MADELEINE Jean-Claude, Président - LAZZAROTTO William

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable du Bureau en sa séance du 27 août 2012 ;
Entendu l'exposé du rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : **DONNE ACTE** au Président de son rapport,

ARTICLE 2 : **APPROUVE** la participation des délégués communautaires de la Communauté de Communes des Savanes à la 23e convention nationale de l'intercommunalité à Biarritz

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à engager les dépenses afférentes à ce déplacement.

ARTICLE 4. **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 25 septembre 2012

Vote :
-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 12
-Pour : 12
-Contre : 00
-Abstention(s): 00

Pour extrait et certifié conforme
P/ le Président empêché
Le 1er vice-président

Charles RINGUET

Communauté de Communes des Savanes R.F.

PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
28 SEP. 2012
ARRIVÉE
Transmis A.....